

FORMATION COMMISSAIRE « C »

1- GENERALITES

Préparé par Groupes de Travail Commissaires « Route & Circuit »



BONJOUR ET BIENVENUE

A TOUTES ET TOUS

❑ DECOUVRONS ENSEMBLE LA HIERARCHIE DU SPORT AUTO

⇒ Avant toute chose, il est important d'avoir quelques connaissances du milieu dans lequel vous allez évoluer



FEDERATION INTERNATIONALE DE L'AUTOMOBILE

La F.I.A. : Fondé en 1904, le siège se trouve à Paris.

⇒ Il s'agit d'un organisme à but non lucratif qui regroupe 219 organisations automobiles et sportives nationales de 130 pays sur 5 continents

⇒ Elle régit le sport automobile international et veille à l'application des règles et règlements de toutes les disciplines de sport automobile international dont le Championnat du Monde de Formule 1...

...Le Championnat du Monde des Rallyes, World Endurance Championship

Elle est reconnue comme une **A.S.N.** (**A**ssociation **S**portive **N**ationale)

- ⇒ **REFERENTE** : La FFSA conçoit et édite les règlements sportifs et techniques qui régissent le sport automobile et le karting en France.

- ⇒ **GARANTE** : Elle est dépositaire des Règles Techniques et de Sécurité applicables à chacune des disciplines.

- ⇒ **EXPERTE** : Elle homologue les véhicules autorisés à prendre part aux épreuves et les sites d'accueil des manifestations sportives

- ⇒ **FORMATION** : Elle assume sous certains aspects, la formation préalable de ses Licenciés qui encadrent la sécurité des épreuves

LES LIGUES DU SPORT AUTO :

Anciennement appelés Comités Régionaux

- ⇒ Actuellement au nombre de 20, elles sont les organes décentralisées de la FFSA.

- ⇒ Sous contrôle de la FFSA, les ligues ont pour objet de réglementer, d'organiser, de diriger et de développer la pratique du sport automobile

- ⇒ Leurs membres sont élus pour 4 ans, leur fonctionnement est celui d'une association de loi 1901

- ⇒ Fonctionnant sous la tutelle des L.S.A et au nombre actuel de 16, les Ligues de Karting, réglementent, organisent et développent la pratique du karting dans chaque région

LES ASSOCIATIONS SPORTIVES AUTOMOBILES / ASSOCIATIONS SPORTIVES DE KARTING

- ⇒ Affiliées aux L.S.A., elles administrent la pratique du sport auto et Karting au niveau du Licencié.
- ⇒ Elles délivrent les licences
- ⇒ Elles supervisent les organisations en tant qu'Organisateurs Administratifs

LES ORGANISATEURS TECHNIQUES

- ⇒ Les Ecuries et plus généralement tous les organismes divers et variés qui organisent les épreuves à proprement parlé (Cela peut être un Comité des Fêtes, une association...) sont des Organisateurs Techniques.
- ⇒ Ils ne sont pas reconnus par la FFSA et doivent par conséquent se rapprocher d'un Organisateur Administratif (une A.S.A.) pour pouvoir inscrire leur épreuve au calendrier de la Fédération.
- ⇒ Ils peuvent être composés de Bénévoles non licenciés.

❑ **ROLE & DEVOIR DU COMMISSAIRE « C »**

Nous évoluons au sein d'un sport à risques, aussi plus que jamais, lorsque vous serez en poste....
il est de votre devoir....

- De respecter certaines règles élémentaires de prudence et de sécurité.
 - D'être particulièrement attentif, vigilant à votre environnement
- ⇒ Pour pouvoir appréhender ensuite, avec une certaine sérénité, les différents postes de votre fonction
- ⇒ Toutefois, pour progresser, un travail personnel de recherche, d'investigation, doit être réalisé par le commissaire « C » débutant
- ⇒ Différents sites spécialisés sont à votre disposition : www.ffsa.org www.fia.com
Les sites des différentes Amicales de commissaires

MAIS POUR POUVOIR PARVENIR A UN RESULTAT

➡ LE COMMISSAIRE « C » DEBUTANT DOIT ACCEPTER D'APPRENDRE

❑ LES ELEMENTS D'APPRENTISSAGE

- ⇒ Terminologie spécifique liée aux différentes disciplines

- ⇒ Respect des consignes et de la réglementation

- ⇒ Rôle et action du poste (circuit, rallye, course de côte, slalom, karting, ...),

- ⇒ Technique de signalisations (Drapeaux, feux, sifflet...)

- ⇒ Techniques d'interventions (incendie, mécanique, accident, public,...)

- ⇒ Transmission d'un message simple (radio, téléphone)
Celui-ci doit être court, clair et précis

- ⇒ Rédaction d'un rapport écrit.
A ce sujet, Le rapport doit être rédigé en termes simples. Il doit être factuel et précis

❑ OBLIGATIONS DU COMMISSAIRE « C » DEBUTANT

⇒ Respect de l'engagement (confirmer sa venue, prévenir en cas d'empêchement)

⇒ Respect des horaires (convocation, mise en place, ...)

⇒ Prendre soin du matériel confié (signaler les détériorations, pannes, ...)

⇒ Connaître la signalisation en vigueur (drapeaux, panneaux, ...)

⇒ Connaître les mesures de sécurité élémentaires (incendie, ...)

⇒ Assurer la mission quelles que soient les circonstances, (météo, emplacement, ...)

⇒ Soucieux de l'image représentée (tenue, attitude, paroles, ...),

⇒ Se tenir au devoir de réserve lié à sa fonction.

⇒ Observer quelques règles de déontologie



....

LA TENUE DU COMMISSAIRE



La combinaison est le symbole de notre fonction. Elle est également et surtout, un élément de sécurité

En tissu coton, idéalement ignifugé ou matériau similaire. Le bas des manches devraient être en coton tricoté ou équipés de grippers.

Les manches doivent être baissées, la combinaison doit être fermée jusqu'au cou tant que les voitures évoluent

Pour les épreuves nocturnes, deux bandes parallèles de visibilité d'au moins 5 cm devraient être cousues au bas des jambes



Casquette



Utilisable principalement en circuit



Sifflet autour du cou



Gants en cuir épais
Enfiles lorsque les voitures sont sur la piste



Montre préalablement réglée sur 3699
A réclamer lors du briefing



Ceinturon



Calepin + Stylo



Licence en cours de validité



Solide paire de chaussures, idéalement, montantes



Lunettes de soleil

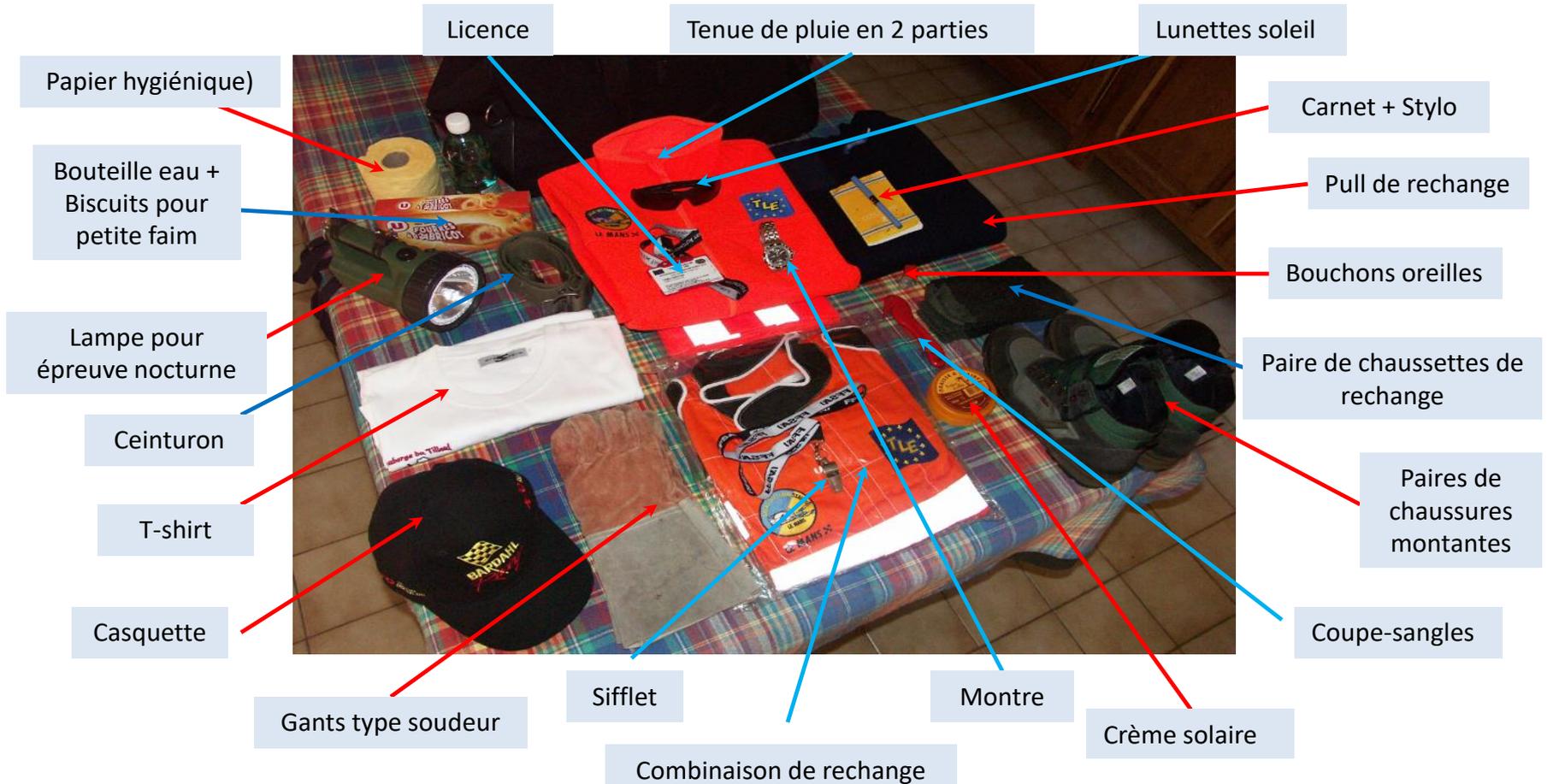
❑ LA TENUE DU COMMISSAIRE (SUITE)

En plus du matériel décrit dans le slide précédent, avant de vous déplacer vers une épreuve

⇒ Il est indispensable d'emporter un sac contenant quelques compléments pour faire face entre-autre, aux aléas du temps

⇒ Ce sac vous accompagnera en poste

Ci-dessous un exemple de ce qui pourrait contenir votre sac :



□ LES POSTES DE COMMISSAIRE

- ⇒ Sur circuit et course de cote, le nombre et l'emplacement des postes sont déterminés en fonction des caractéristiques du parcours en tenant compte du fait que :
- Aucun secteur de la route de course ne devrait échapper à l'observation
 - Chaque poste devrait pouvoir communiquer visuellement avec le précédent et le suivant
 - La distance entre deux postes qui se suivent ne devrait pas excéder 500m
 - Chaque poste devrait être occupé par un minimum de 2 commissaires et être en mesure de communiquer verbalement avec la D.C.
 - Chaque poste devrait être signalé par un panneau portant un numéro allant en augmentant depuis le premier poste placé après la ligne départ en utilisant un système de numérotation logique et clair
 - Chaque poste est placé sous la responsabilité d'un chef de poste (qualifié pour cette fonction) ou d'un commissaire expérimenté faisant office de...(Route)
 - Les commissaires éviteront de porter des vêtements pouvant se confondre avec la couleur des drapeaux
 - A la fin de la compétition, les commissaires ne quittent pas le poste avant d'en avoir reçu expressément l'ordre de la D.C.

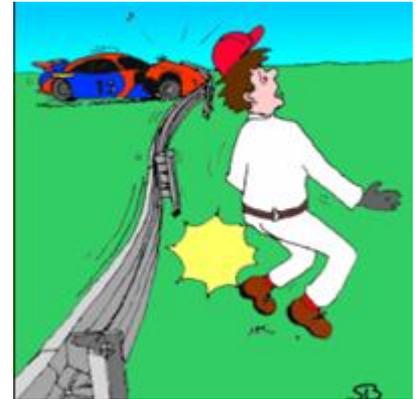
☐ TACHE DU COMMISSAIRE

- ⇒ Signaler aux pilotes tous dangers ou difficultés qu'ils ne pourraient prévoir
- ⇒ Informer immédiatement et de manière impartiale, la D.C. de tous les incidents se produisant dans la zone d'action du poste ou du P.K.
- ⇒ Intervenir sur la piste ou la route de course lorsque cela est nécessaire, **sans s'exposer**
- ⇒ Observer le déroulement équitable de la course, d'un point de vue sportif
- ⇒ Entretenir la route de course (Sauf rallye) afin qu'elle reste propre et libre de tout obstacle
- ⇒ A la fin de chaque activité sur la piste, le poste doit continuer à surveiller sa zone jusqu'à information par la D.C. que toutes les voitures aient quitté la piste

❑ IL Y A AUSSI VOTRE PROPRE SECURITE A ASSURER, VOUS PRATIQUEZ UN SPORT A RISQUES

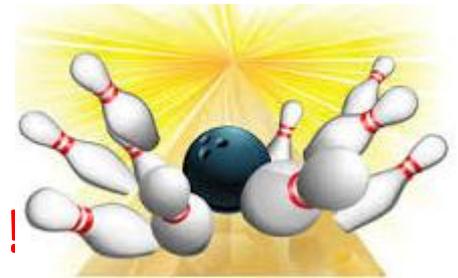
Ces quelques réflexions vous paraîtront parfois rengaine, tant vous les entendrez, mais....

- ⇒ Ne tournez jamais le dos à la piste tant que les voitures évoluent, une sortie de piste est toujours possible
- ⇒ De même, vous éviterez de vous appuyer sur les glissières de sécurité
- ⇒ Positionnez-vous toujours à un endroit où les moyens de s'échapper existent
- ⇒ Vous êtes contents de vous retrouver, d'échanger... Mais par pitié, évitez de rester groupés..



Vous risquez d'être victime d'un « Strike »

Vous êtes sur le bord d'une piste, pas au bowling !!



- ⇒ Restez attentifs à l'évolution des voitures sur la piste ou la route de course

- ⇒ Ne vous exposez pas, surtout inutilement
- ⇒ Ne traversez ou n'intervenez la piste qu'en cas d'extrême nécessité

Pourquoi ces recommandations?

- ⇒ Parce que nous œuvrons au sein d'un sport à risques et qu'un accident improbable peut malgré tout survenir très rapidement.
- ⇒ Ne perdez pas de vue qu'un véhicule roulant à près de 200km parcourt 55,5 m/seconde. Ce qui vous laisse peu de temps pour réagir et déguerpir pour placer en sécurité
- ⇒ Si vous êtes amenés à intervenir sur la piste ou ses abords, assurez vous de pouvoir le faire en sécurité...Et toujours sous couverture d'un drapeau jaune

Enfin ...

- ⇒ Certaines situations peuvent être « chaudes », conservez sang-froid, ne criez pas !



- ⇒ Faites respecter votre espace vital, toujours avec courtoisie bien sur, si des photographes, des officiels gênent vos mouvements .

- ⇒ Ne stationnez votre véhicule qu'à l'emplacement désigné par l'organisateur (RTS 2017)

POUR BIEN FIXER LES IDEES...

Les images sont impressionnantes



Rallye Vallée d'Aoste - 2014

❑ TOUJOURS DANS UN CADRE DE SECURITE, REGLE DE BONNE CONDUITE

- Nous officions dans un milieu à risques, à ce titre, certaines règles de (bonne) conduite doivent donc être établies et respectées
- Au cours d'une épreuve automobile ou de karting , à la demande des autorités sportives, tout licencié peut éventuellement faire l'objet, sur place, d'un examen médical motivé par son comportement, son état de santé, ou du fait d'éléments d'information portés à la connaissance des autorités sportives.
- Au terme de cet examen, qui le cas échéant peut s'accompagner d'un contrôle de l'imprégnation éthylique, les autorités sportives prendront les décisions qui s'imposent, après avis du médecin examinateur présent sur le terrain.
- Après constatation par le médecin examinateur d'une inaptitude à officier (ou à prendre le départ dans le cas d'un licencié pratiquant) caractérisé par un taux d'imprégnation supérieur à **0,10 g/l de sang soit 0,05 mg/l** d'alcool dans l'air expiré, le médecin rédigera et transmettra un rapport à la direction de course.
- Sur la base du rapport médical, le directeur de course (ou le directeur d'épreuve) prendra toute mesure utile.

**NOUS SOMMES A
VOTRE ECOUTE**

**AVEZ-VOUS DES
QUESTIONS ?**